



COMITÉ DU
DAUPHINÉ
SAVOIE

Maison du Bridge Dauphiné-Savoie 26
Rue Colonel Dumont
38000 Grenoble
tél : 04 76 46 34 61
adresse courriel : comite.ffbds@wanadoo.fr site
internet : <http://dsbridge.fr>



Compte Rendu Réunion de bureau du Comité Le 27 novembre 2024

Les présents : Michel Degiuli, Alain Raynaud, David Dufau, Claude Lemarechal, Charlotte Babaz, Christine Bonzy, Anne-Marie Allaire, Jean-Louis Crochon, Patrice Clement-Cuzin, Lisa Lopes.

Ordre du jour :

- A. Le secrétariat
 - 1) Date prévisionnelle parution agenda 25-26
 - 2) Agrément jeunesse et éducation populaire nationale étendu aux comités mais pour les clubs qui le souhaite, ils doivent solliciter un agrément départemental
 - 3) Résultat de la recherche faite par Lisa d'une sauvegarde externe de l'ordinateur du comité.
(Société Pro Archives pour le stockage numérique et papier : 161€ pour la copropriété)
- B. Le BCG
 - 1) Arrêt de Jacques Brachet à la fin de son mandat.
- C. Comité
 - 1) Info AG FFB du 18/10/2024.
 - 2) La gestion des subventions « festival » FIBA 2025, Festival Aix-les-Bains bains 2025 peuvent demander une subvention au comité, une décision est à prendre rapidement par le bureau pour le FIBA.
Déterminer les critères d'attribution des subventions et dans quel limite (budget) le président peut attribuer une subvention sans vote du bureau.
 - 3) Grenoble : l'expérience photo gagnant avec les "flam" des gros annonceurs n'est pas prête.
En attendant la mise en place : Photo des gagnants avec annonceurs autour.
 - 4) Agrément jeunesse et éducation populaire nationale étendu aux clubs du comité mais la demande est à faire dans le département du club
 - 5) Information CRED, CFED, CNAR, Milovanovich (remboursement assurance et une médiation est proposée)
 - 6) Point sur le nouveau site du comité :
Pour les résultats mettre sur le site uniquement photo du vainqueur avec lien vers la FFB pour le classement ?
 - 7) Création du poste délégué numérique comité. Un candidat Mr Christian Vormus de la commission développement et communication
 - 8) Stage Arbitre Comité
 - 9) Préparation du conseil régional du 2eme trimestre 2025 : liste des points à ne pas oublier et fixer une date
- D. Divers
 - 1) Abonnements numériques Bridgerama+, une personne par district
 - 2) Organisation d'une journée avec les scolaires et leurs parents et/ou grand parents.
(Matinée Initiation + Après-midi simultané)

La réunion a débuté à 18h00 (en présentiel)

A. Le secrétariat

1) Date prévisionnelle parution agenda 25-26

Édition envisagée pour juin 2025, le comité rappellera aux districts la date butoir pour l'élaboration des calendriers des compétitions, dates éventuelles de formations, et la mise à jour des tarifs. À première vue date prévue début mai 2025.

2) Agrément jeunesse et éducation populaire nationale étendu aux comités mais pour les clubs qui le souhaitent, ils doivent solliciter un agrément départemental

L'agrément Jeunesse et éducation populaire a pour vocation la demande de subvention auprès d'un département et/ou d'une région.

Subvention en nature possible sous certaines conditions : possibilité d'acquérir un minibus pour le transport des jeunes licenciés. Le comité va étudier la faisabilité et le besoin réel.

3) Résultat de la recherche faite par Lisa d'une sauvegarde externe de l'ordinateur du comité. (Société Pro Archives pour le stockage numérique et papier : 161€ pour la copropriété)

Le bureau est d'accord à l'unanimité pour l'abonnement au Cloud One Drive de 7€/ mois soit 84€ / an afin d'effectuer une sauvegarde plus régulière et plus sécurisée de l'ordinateur du bureau du comité

Concernant Pro Archives, nous sommes en attente d'information supplémentaire du gestionnaire du syndic de la copropriété

B. Le BCG

1) Arrêt de Jacques Brachet à la fin de son mandat de président du Club de Grenoble

C. Comité

1) Info AG FFB du 18/10/2024

L'AG de la FFB était élective, ci-dessous les postes clé ainsi que ceux attribués à des membres de notre comité :

- Présidents : Franck Riehm
- Secrétaire Général : Serge Plasterie
- Trésorier : Guy Béniada
- Michel Degiuli : Membre de la commission des finances
- Christine Koeck : ACNARD
- Alain Raynaud : Membre en charge de la Formation Associative

Un conseil de président est créé par la FFB regroupant les présidents de comités
PV du Comité Directeur FFB en pièce jointe

2) La gestion des subventions « festival » FIBA 2025, Festival Aix-les-Bains bains 2025 et Megève 2025 peuvent demander une subvention au comité, une décision est à prendre rapidement par le bureau pour le FIBA.

Déterminer les critères d'attribution des subventions et dans quel limite (budget) le président peut attribuer une subvention sans vote du bureau.

- Un festival est défini comme suit :
 - Organisation sur un minimum de 3 jours
 - Comprends un minimum de 2 épreuves différents
 - Un minimum de 20 tables par jour
 - Arbitrage fait par un arbitre fédéral
 - Rétribution d'un pourcentage minimum des droits d'inscription
- Les critères d'attribution d'une subvention monétaire
 - Être reconnu tel qu'un festival selon les critères ci-dessus
 - Fournir les comptes annuels N-1 du club
 - Fournir le bilan du même festival N-1
 - Fournir un bilan de l'événement avec le détail des autres subventions perçues
- Montant / Action du comité
 - Pub sur le site
 - Communication du type e-mailing
 - Lots
 - Une page de Pub du festival offert dans l'agenda (Ex : festival d'Aix les bains)
Dates des festivals à prévoir en février-mars pour la saison suivante
 - Enveloppe subvention à déterminer selon la capacité du comité, budget à fixer en commission des finances
 - Plafond par club et par an de 500 € pour la saison en cours (Aix les bains & Grand Annecy et Megève)

Le comité privilégiera l'action au monétaire

- En contre partie
 - Le club est redevable au comité de fournir les comptes et bilans
 - Affichage des sponsors du comité, support fourni par le comité (flyer, calicot...)

Un document récapitulatif sera rédigé par le comité qui pourra être diffusé, notamment au club d'Aix-les-Bains et au club du Grand Annecy.

3) Grenoble : l'expérience photo gagnant avec les "flam" des gros annonceurs n'est pas prête. En attendant la mise en place : Photo des gagnants avec annonceurs autour

4) Information CRED, CFED, CNAR, Milovanovich (remboursement assurance et une médiation est proposée)

Suite à l'appel formulé par M. Milovanovich de la décision de la CFED, Michel Degiuli est convoqué par la CNED le 12 décembre 2024

5) Point sur le nouveau site du comité

Une date pour une nouvelle réunion en distanciel sera fixée courant décembre

6) Création du poste délégué numérique comité. Un candidat Mr Christian Vormus de la commission développement et communication

Une fiche de poste prend forme, le délégué numérique aura mission parmi d'autres :

- Recenser les supports numériques existant dans le comité
- Aider les clubs à la création de tournois en ligne
- Communication sur les réseaux sociaux (X, TikTok....)

Ce poste est encore à travailler, le comité doit faire le point avec les attentes de la FFB ainsi que le rôle de M. Christian Vormus sur ce poste.

7) Stage Arbitre Comité

Nous avons 6 candidats pour le stage d'arbitre de comité :

Gilles Babaz
Guy Maignan
Christian Beau
Emmanuelle Vauquois
Claude Masurel
Jean-Marc Bonora

Si la partie en présentiel du 25, 26 et 27 février se déroule dans le Lyonnais, un défraiement de 150 € maximum sera reversé au candidat sous réserve de justificatif.

8) Préparation du conseil régional du 2^{ème} trimestre 2025 : liste des points à ne pas oublier et fixer une date

Points à traiter :

- Charte de l'éthique des Arbitres (en pièce jointe) à diffuser dans les clubs et à faire signer par tous les arbitres.
- Organisation des compétitions (Expert)
Fixer un seuil d'indice pour être exempté de demi-finale, ce dernier devra être communiqué sur l'agenda 25-26.
Pour les demi-finales de l'o2x et du m2x, organisation dans deux centres ?

La date du conseil régional est fixée au 14/04/2025 dans la matinée en présentiel.

D. Divers

Stage d'arbitre de club à Aix les Bains du 24 au 28 mars 2025

- Un appel à candidature doit être fait pour la Drôme-Ardèche ainsi qu'une relance pour l'Isère

Les points non traités seront repris à la prochaine réunion de bureau.

La séance est levée à 20h30

Le comité Dauphiné Savoie de Bridge

Procès-verbal du Comité Directeur du vendredi 18 octobre 2024

Présents : Franck Riehm, Serge Plasterie, Guy Béniada, Hélène Brisset, Jean-Pierre Desmoulins, Hervé Fleury, Géraldine Gadé, Emmanuelle Monod, Thibault Delmas-Sirven, Margaux Kurek Beaulieu, Alain Raynaud et Régine Vansumsen,

Ordre du jour

- 1 Accueil du Président.
- 2 Attribution des fonctions des membres du Comité Directeur.
- 3 Nomination des Présidents des Commissions Fédérales.

1 Accueil du Président

Franck Riehm accueille les nouveaux membres du Comité Directeur élus lors de l'Assemblée Générale Élective et explique les différentes méthodologies en vigueur au sein du Comité Directeur.

2 Attribution des titres et fonctions des membres du Comité Directeur

Conformément à l'art 19.1 des Statuts, les différentes charges des membres du Comité Directeur sont définies de la manière suivante :

Franck Riehm	Président
Serge Plasterie	Secrétaire Général, missionné par le Président en charge de l'Arbitrage, de la Communication et du Haut Niveau
Guy Béniada	Trésorier
Hélène Brisset	Vice-Présidente en charge du Numérique
Jean-Pierre Desmoulins	Vice-Président en charge du Développement et de la Formation
Hervé Fleury	Vice-Président en charge des Compétitions
Géraldine Gadé	Vice-Présidente en charge des « Jeunes »
Emmanuelle Monod	Vice-Présidente en charge des Comités et des relations Internationales
Thibault Delmas-Sirven	Membre en charge des Clubs
Margaux Kurek Beaulieu	Membre en charge du bridge Universitaire et de publics Spécifiques
Alain Raynaud	Membre en charge de la Formation Associative
Régine Vansumsen	Membre en charge des projets de Développement

3 Nominations des présidents des commissions fédérales.

Commissions statutaires

- 1 Commission Nationale des Arbitres
- 2 Commission des Compétitions et du Classement
- 3 Commission des Enseignants et de la Formation
- 4 Commission Médicale
- 5 Commission de Sélection

Bernard Dauvergne
Thierry Beineix
Jean-Pierre Desmoulins
Martine Begin
David Harari

Commissions non statutaires

- 1 Commission d'Accréditation
- 2 Commission d'Affiliation
- 3 Commission des Jeunes
- 4 Commission des Litiges d'Arbitrage
- 5 Commission des Marchés
- 6 Commission des Médailles
- 7 Commission du Numérique
- 8 Commission des Statuts et Règlements
- 9 Commission des Systèmes d'Enchères

Patrick Bogacki
Martine Marié
Géraldine Gadé
Bertrand Gignoux
Alain Coriat
Chantal Lebiennu
Hélène Brisset
Eve Scheltens
Jean-François Chevalier

Pierre Schmidt est nommé conseiller spécial auprès du Président sur le « jeu en ligne ».

Établi le 18 octobre 2024,

Le Président,
Franck Riehm.



Le Secrétaire Général,
Serge Plasterie



Annexe 7 Charte de l’Ethique

Introduction

La présente Charte est destinée à faciliter le bon déroulement des procédures d’arbitrage, tant dans les Comités qu’à la Fédération.

Les principes qu’elle pose sont valables depuis la phase d’engagement de l’arbitrage jusqu’à la décision définitive (y compris les procédures d’appel).

Les arbitres ont la charge de mener à son terme un tournoi de club, une compétition fédérale, un tournoi régional, un festival international ou n’importe quelle autre compétition.

1. Les principes communs

Les arbitres doivent, en toute circonstance, respecter la Charte. Ils doivent agir avec loyauté, bonne foi, conscience, diligence, compétence, probité, courtoisie, et dans le respect du Code International.

2. L’arbitre

L’arbitre se trouve dans une relation de confiance avec les organisateurs qui l’ont investi de sa mission.

La mission de l’arbitre est contractuelle. Il est le représentant de l’entité qui organise la compétition.

L’arbitre œuvre en accord avec le Code International du Bridge, le RNC (Règlement National des Compétitions) et du RRC s’il existe (Règlement Régional des Compétitions).

2-1. Aptitude, disponibilité et diligence

L’arbitre assure le bon déroulement de la procédure arbitrale mais doit surtout s’assurer de mener sa mission à terme (c’est-à-dire arriver à terminer l’épreuve et à en publier les résultats dans les temps impartis sauf cas exceptionnels indépendants de ses compétences).

L’arbitre agit avec diligence et clairvoyance tout au long de sa mission ; il doit avoir une attitude courtoise envers les joueurs.

L’arbitre est au service des joueurs. A ce titre, il doit être disponible pour les joueurs (être présent dans la salle) et s’abstenir de consommer de l’alcool.

2-2. Indépendance et impartialité

L'impartialité de l'arbitre se définit comme l'absence de déséquilibre, et l'égalité de traitement des parties. C'est aussi une indépendance d'esprit, notamment vis-à-vis des pressions extérieures. Pour maintenir une certaine impartialité, il devrait vouvoyer les joueurs, peu importe leur relation en dehors de la salle de jeu.

Par ailleurs, l'arbitre ne joue pas dans l'épreuve qu'il arbitre. Une tolérance est acceptée pour les tournois de régularité organisés par les clubs.

2-3. Principe contradictoire

Lorsqu'un arbitre est appelé à une table, il commence par écouter le joueur qui l'appelle puis donne la parole à la paire adverse.

En cas d'appel de sa décision, les deux parties doivent rédiger par écrit leurs observations ainsi que l'arbitre qui doit motiver sa décision. Le document ainsi rédigé sera transmis à la CRLA ou à la commission d'appel in situ.

3. L'entité organisatrice

L'entité organisatrice devra faire respecter la présente Charte de l'Éthique par les arbitres.

Pour les épreuves fédérales, les comités ou les ligues doivent autant que faire se peut, désigner des arbitres ayant le grade requis pour arbitrer le tournoi. S'ils sont dans l'impossibilité de le faire, ils doivent demander une dérogation auprès du (de la) Responsable National de l'Arbitrage.

L'entité organisatrice s'assurera, selon la méthode propre à chaque centre, de la compétence, de la diligence et de la courtoisie des arbitres.

Elle veillera à une application mesurée des délais de la procédure de façon à éviter les comportements dilatoires et à permettre à une décision arbitrale d'être rendue dans de bonnes conditions.

L'entité organisatrice ne doit pas s'immiscer dans la procédure d'arbitrage sauf en cas de mesures disciplinaires à prendre (exclusion d'un joueur en cours d'épreuve par exemple).

4. Les membres de la CRLA ou de la Commissions d'appel in situ

Ces membres, qu'ils soient désignés par l'arbitre ou le Comité (CRLA), se trouvent dans une relation de confiance avec les parties, investis de la mission de les éclairer sur toutes les questions qu'ils pourraient poser.

A l'exception des épreuves « Dames », les commissions in situ et CRLA doivent respecter la parité homme-femme.

L'arbitre devra s'assurer que ses membres doivent entendre toutes les parties de manière impartiale en respectant les procédures décrites dans le RNC et en faisant valoir les éléments contradictoires.

L'arbitre devra présenter à la commission in-situ les raisons de l'appel de façon impartiale, en indépendance et neutralité.

Il veillera à ce qu'aucun membre de la commission ne soit en concurrence directe avec une des parties dans l'épreuve (ou que des liens familiaux ou d'amitié soient existants) si possible.

L'arbitre présentera aux joueurs la décision de la Commission et s'assurera qu'elle soit dûment motivée (pour faciliter le travail de la CNLA (CRLA) en cas de saisine).

Nom et Prénom :

Date et signature :